ART. 33 N° II-CE5

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

Nº II-CE5

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Naillet, M. Garot, M. Aviragnet, Mme Biémouret,
M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib,
M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul,
Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

#### **ARTICLE 33**

#### ÉTAT B

#### Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

(ch curos)		
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	450 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	450 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	450 000	450 000
SOLDE	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés ponctionne 450 000 euros du programme 149 en ses actions n° 21 « adaptation des filières à l'évolution des marché » à hauteur de 150 000 euros,

ART. 33 N° **II-CE5** 

 $n^{\circ}$  24 « gestion équilibrée et durable des territoires à hauteur de 150 000 euros et  $n^{\circ}$  27 « moyens de mise en œuvre des politiques » à hauteur de 150 000 euros afin d'abonder à la même hauteur l'action  $n^{\circ}$  1 « prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale » du programme 206 en direction de l'expérimentation des fermes DEPHY.

Au vu des défis auxquels sont confrontés nos modèles agricoles, il convient d'aller plus et de mobiliser rapidement et sensiblement le secteur afin de changer d'échelle en matière d'agroécologie. Aussi cet amendement - sur lequel il serait évidemment souhaitable de lever le gage - vise à augmenter le budget de l'action 01 du programme budgétaire dont l'objectif est de promouvoir les méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.